



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | BLEUET NAIN

N° 1, 20 mai 2020

- Début des activités de dépistage.
- Taille mécanique, taille thermique et broyage forestier.
- Réglage des pulvérisateurs et des épandeurs.
- Contrôle des mauvaises herbes en prélevée.
- Biosécurité lors de l'introduction de ruches.
- Sommaire agrométéorologique.
- Remerciements aux collaborateurs.

Début des activités de dépistage

L'équipe de dépisteurs du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) Bleuet nain commence ses tournées de champs pour être en mesure de dresser un portrait hebdomadaire de l'état phytosanitaire de la culture du bleuet nain au Québec. Toutes les semaines, les avertissements présenteront l'ensemble des observations rapportées par les dépisteurs, de même que les meilleures stratégies de lutte pour apporter des solutions aux différentes problématiques phytosanitaires.

Les avertissements, axés sur les activités phytosanitaires, seront brefs afin d'en faciliter la lecture. Il est possible de cliquer sur les hyperliens pour avoir accès à de l'information supplémentaire.

Taille mécanique, taille thermique et broyage forestier

Les travaux de [taille](#), de [brûlage](#) et de [broyage](#) sont en cours. Étant donné que le bleuetier débourre rapidement, il est important de terminer ce travail le plus rapidement possible.

Si la taille printanière est effectuée trop tard, elle réduira la période de croissance végétative avant le début de la formation des bourgeons floraux, diminuant ainsi le potentiel de récolte de l'année suivante. Cette pratique génère également une perte d'énergie pour le bleuetier s'il est taillé après avoir amorcé sa croissance.

Le même principe s'applique pour le broyage printanier, mais il faut aussi éviter d'effectuer les travaux lorsque les conditions sont peu propices à la reprise de la végétation, c'est-à-dire lorsque le sol est très sec.

Pour le brûlage, il est important de contacter la [SOPFEU](#) avant d'entamer les travaux. En effet, cette dernière a publié un communiqué indiquant ceci : « En raison de la situation de pandémie qui prévaut actuellement au Québec, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) suspend pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage industriel sur l'ensemble du territoire québécois, sauf pour certaines exceptions liées à des obligations opérationnelles. »

Réglage des pulvérisateurs et des épandeurs

Il est temps de régler vos épandeurs et pulvérisateurs en ce début de saison. Une machinerie défectueuse ou mal réglée peut entraîner des dommages à la culture, une augmentation des coûts ou un contrôle inadéquat des mauvaises herbes, des insectes ou des maladies visés. Le réglage des équipements d'épandage et de pulvérisation est donc une étape importante qui permet d'être efficace (uniformité et dosage) tout en étant respectueux de l'environnement.

Pour plus d'information sur les méthodes de réglage, consultez les documents [Le réglage du pulvérisateur](#), [Le réglage d'un épandeur granulaire](#) et [Le réglage du Valmar](#). Vous pouvez aussi faire inspecter et régler votre pulvérisateur par une personne accréditée dans le cadre du projet [Action-réglage](#).

Contrôle des mauvaises herbes en prélevée

Les applications en prélevée de l'herbicide [VELPAR DF CU](#) vont débuter prochainement au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. L'[ULTIM 75 DF](#) peut également être mélangé en réservoir avec le VELPAR DF CU pour accroître le contrôle des graminées annuelles et de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Pour l'ULTIM 75 DF, il est important d'attendre que le sol se soit réchauffé, puisque ce produit agit par contact et n'élimine pas les pousses de graminées nuisibles ou de mauvaises herbes à feuilles larges ayant germé après l'application du produit. Lors du mélange de ces deux produits, il faut utiliser le taux d'application et le stade d'application inscrits sur l'étiquette de VELPAR DF CU.

Afin de bien choisir vos herbicides de prélevée, il est important de dépister vos champs à l'automne de l'année précédant le traitement. Les résumés des étiquettes des pesticides les plus utilisés dans le bleuet nain sont disponibles à la section 4.5 du [Guide de production du bleuet sauvage](#).

Pour plus d'information sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'hexazinone, veuillez consulter ce [document](#).

Biosécurité lors de l'introduction de ruches

En prévision de l'entrée des ruches pour la pollinisation, il est bon de rappeler que l'adoption de bonnes pratiques en matière de biosécurité permet de diminuer fortement les risques de transmission d'un ravageur. Ainsi, lors de chaque déplacement des ruches d'abeilles, il faut porter une attention particulière pour que soient exempts de tout résidu de sol et de tout débris végétal les éléments suivants : ruche, palettes, supports ou autres installations pour les ruches, camion, plateformes ou autre véhicule utilisés pour le transport, chariots élévateurs, bottes et vêtements. Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche produite par le MAPAQ : [Pollinisation : entrée et sortie des ruches](#).

Tableau des stades de la culture

Secteur	Bourgeons à feuilles	Bourgeons à fruits	Végétation
Haute-Côte-Nord	V0 à V1	BBCH51	Non émergée
Sept-Rivières	V0	BBCH51	Non émergée
Minganie	V0	BBCH51	Non émergée
Manicouagan	V0	BBCH51	Non émergée
Fjord-du-Saguenay	ND	ND	Non émergée
Lac-Saint-Jean-Est	ND	ND	Non émergée
Maria-Chapdelaine	V0 à V1	BBCH51-53	Non émergée
Domaine-du-Roy	V0 à V1	BBCH51-53	Non émergée

ND : données non disponibles

Suivez le lien pour visualiser les [stades de la culture](#).

Sommaire agrométéorologique

Le [sommaire agrométéorologique](#) vous présente le tableau des précipitations et des degrés-jours cumulés pour chacune des régions productrices de bleuets.

Le modèle bioclimatique « [Phénologie du bleuetier nain](#) » illustre les degrés-jours cumulés, les degrés-jours prévus et identifie les différents stades de développement du bleuet nain.

Remerciements aux collaborateurs

Cet avertissement est le premier communiqué de la saison 2020 du RAP – Bleuet nain. Nous tenons à remercier sincèrement tous les collaborateurs qui alimentent le réseau par leur expertise.

Conseillers en horticulture, MAPAQ

- Pierre-Olivier Martel, agronome et Andrée Tremblay, dta, Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Marielle Gagné, agronome, Côte-Nord

Conseillers du secteur privé ayant une entente avec le RAP

- Luc Denis, agronome, Agriboréal service-conseil
- Jordan Routier, agronome, Agri-vert
- Marie-Eve Moreau, agronome, Anna-Marie-Devin, agronome, Tara Birch-Nadeau, agronome, Jade Valois, dta. et Maude Paquet, dta., Club Conseil Bleuet

Producteurs ayant une entente avec le RAP

- Omer Rail, secteur Minganie, Côte-Nord
- Denis Picard, secteur Sept-Rivières, Côte-Nord

Toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides.

Cet avertissement a été rédigé par Marie-Eve Moreau, agronome (Club Conseil Bleuet). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du réseau Bleuet nain ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. *Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*